

Extrait du procès-verbal

Séance du : 14 mars 2022
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER
Rapport sur : Préavis N° 2021/12
Rapporteur : M. Jacky COLOMB

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2021/12 concernant l'aménagement d'une voie pour la mobilité active dans le secteur Couchant – Hôpital – En Marens, et la levée des oppositions,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'approuver le projet d'aménagement d'une voie pour la mobilité active entre le chemin des Saules et la route de Divonne, à travers le site de l'hôpital et la levée des oppositions ;
2. d'accorder un crédit de CHF 902'000.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux d'aménagement d'une voie pour la mobilité active entre le chemin des Saules et la route de Divonne, à travers le site de l'hôpital, montant qui sera porté au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'accorder un crédit de CHF 168'000.- HT à la Municipalité pour financer les travaux des Services industriels et :
 - a. de porter le montant de CHF 49'000.- HT relatif aux travaux liés à l'éclairage public au compte N° 9144.33 – *Eclairage public*, en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 20 ans ;
 - b. de porter le montant de CHF 119'000.- HT relatif aux travaux liés au service du gaz, au compte N° 9144.60 – *Service du gaz*, en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 30 ans ;
4. de lever l'opposition de Mme et M. Ruth et Jean-François Barraud, co-proprétaires du lot de PPE N° 1357, sur la parcelle N° 1252 ;
5. de lever l'opposition de Mme Yvonne Guignard et M. Jacques Riesen, propriétaires de la parcelle N° 715 ;

6. de lever l'opposition de Mme Caroline Perey, habitante du chemin de Bonmont 23.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 15 mars 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



La Secrétaire :